
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral n°16889 est prescrite l'ouverture d'une consultation du public d'une durée de quatre semaines sur la demande d'enregistrement présentée par le Syndicat Mixte pour la valorisation des déchets ménagers - UNIVALOM pour l'exploitation d'une déchetterie, située 461 chemin de la Verrière à Valbonne (06902).

Du jeudi 24 mars 2022 au jeudi 21 avril 2022 inclus

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement :

- 1) à la mairie de Valbonne, 1 rue de l'Hôtel de Ville, aux jours et heures d'ouverture suivants :

Du lundi au vendredi: de 09h à 12h00 et de 14h00 à 16h00

- 2) sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr>
onglet «Publications» puis «Consultation du public»

Le public pourra formuler ses observations :

- 1) sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Valbonne
- 2) par lettre adressée à la direction départementale de la protection des populations – service environnement – CADAM – bâtiment Mont des Merveilles – 147, boulevard du Mercantour – 06286 Nice cedex 3
- 3) par voie électronique : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

A l'issue de la procédure, le préfet des Alpes-Maritimes statuera sur la demande d'enregistrement. L'installation pourra faire l'objet soit d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à enregistrement au titre de la rubrique 2710-2-a fixées par l'arrêté ministériel du 06 juin 2018, soit d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet
DS4590



Benoît HUBER